COMMUNIQUE

COVID 19 : REPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

La **SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE (SOLIBRA)** annonce aujourd'hui le report de son assemblée générale annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Dans le contexte exceptionnel de la pandémie du Covid-19 et des mesures de restrictions qui en résultent, elle a obtenu, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce d'Abidjan en date du 16/06/2020, un délai supplémentaire de six (6) mois à compter du 30 juin 2020, soit jusqu'au 31 décembre 2020, pour l'organisation de son assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

SOLIBRA annoncera la date à laquelle se tiendra ladite assemblée générale annuelle dès qu'elle disposera d'une meilleure visibilité sur la fin des mesures de restrictions qui résultent de la pandémie du Covid-19.

SOLIBRA tient, avant toute chose, à assurer la santé et la sécurité de ses salariés, de ses prestataires et de ses actionnaires, et également à préserver les droits de participation de ces derniers dans les meilleures conditions à l'assemblée générale annuelle.

Fait à Abidjan, le 26 juin 2020